

Bosnie Herzégovine: rapport 2018

En 2018, la Bosnie-Herzégovine n'a guère progressé sur la voie de l'adhésion. Des réformes restent nécessaires en matière d'état de droit, de droits fondamentaux, d'administration publique et de développement économique. Lors de sa session plénière de février, le Parlement européen doit débattre d'une résolution sur le rapport 2018 de la Commission européenne sur la Bosnie-Herzégovine.

Contexte

La fragilité des relations entre les trois principaux groupes ethniques (bosniaques, serbes et croates) est une source de tension constante en Bosnie-Herzégovine. En janvier 2019, la célébration controversée du [jour de la République serbe de Bosnie](#) a relancé le débat sur la division de la Bosnie-Herzégovine selon des critères ethniques. Lors des [élections législatives d'octobre 2018](#), le taux de participation n'était que de [50 %](#). Comme lors des élections précédentes, les électeurs se sont prononcés sur la base de considérations ethniques, ne modifiant que très peu le paysage politique. Malgré une [décision](#) de la Cour constitutionnelle de 2010 sur la protection des droits démocratiques fondamentaux des citoyens de Mostar, aucune élection n'a été organisée dans la ville depuis 2008 en raison de [différends](#) portant sur la représentation de chaque groupe ethnique. L'[OTAN](#) a invité la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre son premier programme annuel de réformes, conformément aux exigences du [plan d'action pour l'adhésion](#) du pays, ce qui constituerait une avancée positive vers son adhésion à l'alliance. Les procureurs de Bosnie-Herzégovine ont enregistré un nombre record d'accusations de [crimes de guerre](#) en 2018. Cependant, un certain nombre d'affaires sont aujourd'hui contestées du fait que plusieurs prévenus résidant à l'étranger refusent d'assister à leurs procès.

Rapport de la Commission européenne

Le [rapport 2018](#) estime que le pays a peu progressé vers l'adhésion à l'Union cette année et considère que les efforts doivent en priorité se concentrer sur les domaines les plus importants, à savoir: l'état de droit et les droits fondamentaux, l'administration publique et le développement économique.

Les réformes politiques (par exemple la réforme du système électoral) ont été retardées par des manœuvres d'obstruction et par le manque de coordination au sein du gouvernement. La réforme du **système judiciaire** a été lente, bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de 2016 sur la réforme du secteur judiciaire.

La corruption est répandue et demeure une source de préoccupation majeure. L'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux influences politiques et le respect universel des droits de l'homme doivent encore être renforcés. La Bosnie-Herzégovine a progressé **dans la réduction de la criminalité organisée et dans le domaine de la justice et de la sécurité**, comme en témoignent l'adoption d'une nouvelle stratégie de lutte contre la criminalité et la mise en œuvre d'un plan d'action contre le blanchiment de capitaux. La croissance économique est restée stable (2,5 % en moyenne sur 5 ans), mais la faiblesse de l'état de droit, l'environnement commercial difficile et l'ampleur de l'économie informelle entravent le développement d'une économie de marché viable. Depuis la publication du rapport de la Commission, la Bosnie-Herzégovine a dépassé la limite de décembre 2018 pour répondre aux questions supplémentaires posées par la Commission dans le cadre de son [«questionnaire»](#) de 2016 (ce document est utilisé pour évaluer la capacité d'un pays à entamer le processus d'adhésion).

Rapport 2018

sur la Bosnie-Herzégovine – résumé

	Progrès	Niveau de préparation
Réforme de l'administration publique	Aucun	Aucun
Liberté d'expression	Quelques-uns	Aucun
Criminalité organisée	Quelques-uns	Quelques-uns
Lutte contre la corruption	Quelques-uns	Quelques-uns
Système judiciaire	Quelques-uns	Quelques-uns
Critères économiques	Quelques-uns	Quelques-uns

Position du Parlement européen

La commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen a adopté une [proposition de résolution](#) sur le rapport de la Commission du 6 décembre 2018. La commission [s'inquiète](#) de la lenteur des réformes liées à l'Union européenne et exhorte la Bosnie-Herzégovine à renouveler son engagement et à appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La commission AFET reproche également aux membres bosniens de la commission parlementaire de stabilisation et d'association de ne pas avoir permis d'aboutir à un accord sur le règlement intérieur de cette commission.

Rapport d'initiative: [2018/2148\(INI\)](#) ; Commission compétente au fond: AFET; Rapporteur: [Cristian Dan Preda](#) (PPE, Roumanie)

